RCS : PERPIGNAN
Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00144
Numéro SIREN : 417 725 439
Nom ou dénomination : ABEL ALU

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2023 sous le numéro de dépôt B2023/003228

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

cerfa

N°15949*04

Désignation de l'entreprise SAS ABEL ALU — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 4 BIS RUE CARDAN 66350 TOULOUGES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 1 7 7 2 5 4 3 9 0 0 0 1 8 — Néant ☐ *

Exercice N clos le : 30/09/2022

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	28 881	AG 25 438	3 443
	Fonds commercial (1)	AH	314 000	AI 6 065	307 935
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	263 329	AS 193 450	69 879
	Autres immobilisations corporelles	AT	541 678	AU 413 609	128 068
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	900	CV	900
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	1 094	BE	1 094
	Prêts	BF	3 613	BG	3 613
	Autres immobilisations financières*	BH	54 182	BI	54 182
	TOTAL (II)	BJ	1 207 677	BK 638 563	569 114
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	495 233	BM	495 233
	En cours de production de biens	BN	273 630	BO	273 630
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	14 587	BW	14 587
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	268 795	BY	268 795
	Autres créances (3)	BZ	73 811	CA	73 811
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	73 676	CG	73 676
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	667	CI	667
	TOTAL (III)	CJ	1 200 398	CK	1 200 398
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 408 075	1A 638 563	1 769 513

Renvois :	(1) Dont droit au bail	34 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2022) ISACOMPTA

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 - SD 2022
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEL ALU — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....)	DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	766 604
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	94 294
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	876 898
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	294 933
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	100
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	88 560
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	337 291
	Dettes fiscales et sociales	DY	170 002
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 729
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	892 614
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 769 513

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	692 328
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	121 931

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2022) ISALUMP1A

Copyright Groupe ISA (2022) ISALUMFIA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

N° 2065 - SD
2022
cerfa
N° 11084* 23
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

Exercice ouvert le	01/10/21	et clos le	30/09/22	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS ABEL ALU 4 BIS RUE CARDAN 66350 TOULOUGES	CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL
SIRET 4 1 7 7 2 5 4 3 9 0 0 0 1 8	Tél. sylvie@abelalu.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Travaux de menuiserie métallique et serr — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	103 239	Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art 238 *quindecies*)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art 44 *sexies-0* A ☐

Entreprise nouvelle, art 44 *septies* ☐ — Zone franche d'activité, art 44 *quaterdecies* ☐ — Zone de restructuration de la defense art 44 *terdecies* ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* ☐ — Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A ☐ — Autres dispositifs ☐

Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf notice du formulairee n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / Adresse — N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / Adresse — N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☐ NON X — Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet F.CABANER & Associés 6 Boulevard Kennedy Immeuble Le Tennessee 66100 PERPIGNAN *Tél :* 0468667895	*Tél :*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné	Date 05/01/23 Lieu TOULOUGES
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualite et nom du signataire : EXPERT-COMPTABLE SC CABINET F CABANER ET ASSOCIES
	Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) X *prestataire :* 51928008500019 Cabinet F CABANER & Associés 6 Boulevard Kennedy Immeuble Le Tennessee 66100 PERPIGNAN

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2022

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2022 ISACOMPTA

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					I	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					J	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-1 à 6 ann III au CGI) : * SARL, tous les associés , * SCA, associés gérants, * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			a titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		a titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022 dont le total est de 1 769 512.71 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 94 294.33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Ces comptes annuels ont été établis le 12/01/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 à 30 ans
- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	4 à 10 ans
- Logiciels	1 à 3 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

SAS ABEL ALU

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

CADRE A **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial		2 288	3 778		6 065
Autres immobilisations incorporelles		23 901	1 537		25 438
	TOTAL	26 188	5 315		31 503
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		171 350	22 100		193 450
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	307 675	28 065		335 740
	Matériel de transport	67 205	4 975	50 077	22 104
	Mat. bureau et informatiq., mob.	49 336	6 429		55 765
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	595 567	61 569	50 077	607 059
	TOTAL GENERAL	**621 755**	**66 884**	**50 077**	**638 563**

CADRE B **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	**Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices**	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ACTIF CIRCULANT

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	3 613		3 613
	Autres immobilisations financières	54 182		54 182
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	268 795	268 795	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	1 463	1 463	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	534	534	
	Etat & autres coll. publiques : Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	22 343	22 343	
	Etat & autres coll. publiques : Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Etat & autres coll. publiques : Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	49 471	49 471	
	Charges constatées d'avance	667	667	
	TOTAUX	**401 067**	**343 272**	**57 795**

Renvois (1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice : 10 000
- Remboursements obtenus en cours d'exercice : 7 333

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

SAS ABEL ALU

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	122 100
Autres créances	534
Disponibilités	
TOTAL	**122 634**

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS ABEL ALU

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine	121 931	121 931		
	à plus d' 1 an à l'origine	173 002	61 276	111 727	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		337 291	337 291		
Personnel & comptes rattachés		2 548	2 548		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		100 522	100 522		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	33 076	33 076		
	Taxe sur la valeur ajoutée	19 113	19 113		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	14 743	14 743		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)		100	100		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		1 729	1 729		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAUX	**804 054**	**692 328**	**111 727**	

Renvois

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 26 664

Emprunts remboursés en cours d'exer. 67 366

(2) Montant divers emprunts, dett/associés

Mise en page de présentation des comptes annuels - Version validation du professionnel de l'expertise comptable

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

SAS ABEL ALU

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

CHARGES À PAYER

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	88
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	540
Dettes fiscales et sociales	8 990
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	1 729
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**11 348**

ENGAGEMENTS

SAS ABEL ALU

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir	2 375					2 375
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	**2 375**					**2 375**

	Autres	Dirigeants	Provisions	Montant
Engagements en matière de pensions				
TOTAL	**2 375**			**2 375**

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						

ABEL ALU
Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 4 bis Rue Cardan
66350 TOULOUGES
417 725 439 RCS PERPIGNAN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 JANVIER 2023

Le 25 Janvier 2023, au siège social à PERPIGNAN, Monsieur ABEL Olivier, demeurant 7 bis rue Pierre Rabhi – 66680 CANOHES. Associé unique de la Société ABEL ALU.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur ABEL Olivier, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 30/09/2022.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2022 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 30/09/2022, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 94 294 euros.
Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIÈME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 94 294 euros de la manière suivante :

- au compte : « Autres réserves » : 94 294 euros.

L'associé unique a décidé de distribuer la somme brute de 22 857 euros prélevée sur le compte « Autres Réserves ». Conformément aux dispositions de la loi de finances, la société reversera à l'associé unique la somme nette de 16 000 euros (prélèvement sociaux : 6 857 euros). Le versement de cette somme a eu lieu au cours du mois de septembre 2022.

La répartition des dividendes sera la suivante :

- Monsieur Olivier ABEL: 16 000 euros nets.

TROISIEME DECISION

L'associé unique déclare qu'une convention visée à l'article L 227-10 du Code de commerce est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve également le montant de sa rémunération à savoir :

- 11 942 € de rémunération ;
- 5 676 € de cotisations personnelles.

L'associé unique décide de maintenir une fourchette de rémunération brute annuelle qui pourra varier entre 200 000 et 220 000 euros.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Olivier ABEL

